

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire
de la Ville de Besançon

Reçu en préfecture le 21/01/2025

ID : 025-212500565-20250121-DAG2500A7-AR

DAG.25.00.A7

Publié le : 22/01/2025

OBJET : Commission d'Appel d'Offres - Désignation du Représentant de Mme la Maire

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.1411-5,
Vu le procès-verbal des élections municipales du 28 juin 2020,
Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints du 3 juillet 2020,
Considérant que Monsieur Jean-Hugues ROUX, représentant de la présidente de la Commission d'Appel d'Offres est empêché pour assurer la présidence de la Commission du vendredi 24 janvier 2025 à 9h00.
Considérant que la Maire exerce les fonctions de Présidente de la Commission d'Appel d'Offres et peut, par arrêté, désigner son représentant pour présider cette instance

ARRÊTE

Article 1^{er} : Mme BAEHR Frédérique, Conseillère Municipale, est désignée pour représenter Mme la Maire à la Présidence de la Commission d'Appel d'Offres du vendredi 24 janvier 2025 à 9h00.

Article 2 : Délégation de signature lui est donnée pour signer le procès-verbal de la Commission.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville.
- adressé en Préfecture.

Besançon, le

21 JAN. 2025

La Maire

Anne VIGNOT

